

Ce dernier a déclaré, et je suis convaincu par des renseignements que j'ai en ma possession que si la nomination d'un comité est accordée, il pourra prouver que des fourrures ont été expédiées au général Middleton, à M. Hayter Reed et à M. Bedson. Ces fourrures ont été prises dans les magasins de Battleford et empaquetées dans quatre sacoches, qui avaient, je crois, quatre pieds carrés, et les membres de cette chambre qui connaissent les fourrures, savent que l'on peut en emballer une très grande quantité dans un espace de quatre pieds carrés. Une de ces sacoches a été expédiée à M. Hayter Reed, une autre à M. Bedson, au pénitencier de la Montagne-de-Pierre, et deux au général Middleton, et elles ont été transportées à bord du bateau jusqu'à Winnipeg; on en a suivi la trace jusque là.

Outre ces fourrures, on en a pris une grande quantité à Batoche, que l'on a embarquées sur le bateau à Prince-Albert et transportées à Winnipeg, m'ont dit des gens de l'endroit. Je suis aussi informé qu'une grande quantité de fourrures, prises à Batoche, ont été expédiées par le chemin de fer Canadien du Pacifique, de la station de Qu'Appelle au général Middleton, à Ottawa.

Les habitants de là-bas ont une autre réclamation, que je crois juste : c'est que, pendant que plusieurs rebelles qui avaient pris les armes contre le gouvernement ont reçu une indemnité du gouvernement, un grand nombre d'hommes d'une loyauté incontestable n'ont pas été indemnisés de leurs pertes; et j'attribue ce fait à ce que ces pauvres gens n'avaient pas autant d'influence que quelques-uns des rebelles. On m'a informé que lorsque les troubles ont éclaté, la compagnie de la Baie d'Hudson, qui avait souffert des rébellions précédentes dans la colonie de la Rivière Rouge, et qui avait des réclamations contre quelques-uns des Métis français, a pris un mandat sur le gouvernement pour le montant de ces réclamations et a usé de son influence auprès de la commission pour les faire payer, bien que les hommes qui faisaient ces réclamations eussent réellement pris les armes contre le gouvernement. Lorsque Poundmaker fut fait prisonnier, il avait pillé les maisons des colons dans un rayon de plusieurs milles et s'était emparé de tout ce qu'il avait pu trouver, entre autres choses, d'armes à feu; et dans cette contrée, presque chaque homme possède une bonne arme à feu. Ces armes ont été transportées aux magasins de Battleford, lorsque Poundmaker s'est rendu. Il y avait 250 armements. Je crois qu'un nombre considérable d'entre eux appartenaient à des colons loyaux, dont les maisons avaient été pillées par Poundmaker et sa bande. Ces armes furent entassées dans les casernes de Battleford, et données par ordre du général Middleton à certains de ses amis qui désiraient remporter une trophée ou souvenir de la rébellion. On permit à ces personnes d'aller choisir les armes qu'il leur plairait de prendre, et l'on comprend facilement qu'au lieu de prendre un vieux fusil à pierre, elles choisissaient un fusil se chargeant par la culasse, qui avait probablement coûté \$50 à \$100; et jusqu'à présent, l'on n'a pas réglé avec les anciens propriétaires de ces armes.

Je crois qu'il est de la plus haute importance qu'un comité de la chambre soit nommé, pour faire une enquête sur ces faits. Les membres de cette chambre devraient considérer s'il est juste de laisser porter de pareilles accusations contre le premier militaire du pays, contre le préfet d'un pénitencier et contre un officier qui occupe, au Nord-Ouest, une position pleine de responsabilité. Je dis qu'en justice pour ces messieurs, un comité devrait être nommé, afin qu'ils aient l'occasion de prouver leur innocence.

Je suis informé de bonne source que le major Bedson a en sa possession un jeu de poule qui vient de Batoche; qu'un autre jeu de poule, qui appartenait à Gabriel Dumont, est maintenant à Toronto, chez un monsieur qui l'a reçu en présent d'un officier revenu du Nord-Ouest; de plus, qu'un certain nombre de chevaux ont été enlevés de force aux colons, et que certains officiers ont bénéficié de la vente de ces chevaux. Il y a un cas, je crois, que connaissent parfaitement les membres de cette chambre qui se trouvaient sur les lieux. Un membre du bataillon des Queen's Own, de Toronto, dont je tairai le nom, avait capturé un cheval blanc, un cheval de course, appartenant à quelqu'un de Batoche, et il courait la poste sur ce cheval, lorsque le général l'appela et lui demanda où il l'avait pris. Il répondit qu'il l'avait pris dans les prairies. Le général répliqua : "Conduisez ce cheval dans mon camp et l'y attachez." Le cheval fut en conséquence conduit au camp du général où il fut attaché. On m'a dit qu'il avait été embarqué sur le bateau, et je crois qu'il a été transporté à Ottawa, puis, comme le bruit s'était répandu que des officiers s'étaient emparés de certains chevaux au Nord-Ouest, je crois qu'il a été renvoyé avec un cirque qui se rendait à Winnipeg, et qu'il a été donné au major Bedson.

Si ces choses-là sont vraies, et je le crois vraies, nous devons, en justice pour ces messieurs, leur fournir l'occasion de prouver leur innocence, s'ils ne sont pas coupables. Pour ma part, je ne les croirai pas innocents, tant qu'un comité de cette chambre n'aura pas été nommé et n'aura pas fait une enquête complète.

J'ai obtenu des informations de sources diverses, de la part d'hommes qui sont allés sur les lieux, au sujet du pillage et de la conduite odieuse tenue par des officiers d'un haut grade militaire, et qui feraient la honte de tout pays civilisé. J'espère que le gouvernement autorisera la formation de ce comité.

M. EDGAR : Une question très importante vient d'être ouverte par les observations de l'honorable préopinant (M. Watson), une question qui, j'espère, recevra l'attention de la chambre et du gouvernement, dans une autre circonstance; mais il est impossible que, sans la motion que nous discutons présentement, nous puissions aborder toutes les questions mentionnées par l'honorable député. Je veux me restreindre à un examen rapide des points soulevés ce soir.

Il y a environ deux ans, j'ai présenté à la chambre les questions que vient de soulever la demande de formation d'un comité. Je n'ai pas demandé qu'un comité fût formé, parce que je croyais qu'il suffisait d'attirer l'attention du gouvernement sur ces questions, pour qu'elles fussent réglées d'une manière satisfaisante et convenable. J'ai constaté que les réclamations de Bressaylor se divisaient naturellement en deux classes. Il y avait certaines réclamations pour des pertes durant la rébellion, lorsque les effets et les bestiaux de ces gens ont été pillés par les Sauvages. Cette partie de la question a été examinée, jusqu'à un certain point, par la commission nommée pour s'enquérir des pertes causées par la rébellion, dans le Nord-Ouest. J'ai pris la